

Décision portant inscription sur liste d'aptitude pour le recrutement du personnel ouvrier du Crous de Bordeaux - Aquitaine, Serveur·se caissier·ère, échelle 4, session 2023.

Le Directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine,

*Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu les dispositions applicables aux personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires modifiées;
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (nor: esrh2028821x)
Vu l'avis du comité technique commun du 13 décembre 2022 ;
Vu la décision n°2022 12 16 – 1 relative aux lignes directrices de gestion relatives à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels des personnels ouvriers des œuvres universitaires et scolaires ;
Vu le comité social d'administration du 30 mars 2023 ;
Vu le procès-verbal du comité de sélection réuni le 8 juin 2023 ;*

DÉCIDE :

Article 1 : Sont inscrit·e·s sur la liste d'aptitude pour le recrutement du personnel ouvrier du Crous de Bordeaux-Aquitaine, serveur·se caissier·ère, échelle 4, au titre de l'année 2023 :

ACHALE Marie-Hélène
DRIENCOURT Mirjana
GUICHARD Didier
GOUBAULT Frédérique
MASSON Nathalie

Article 2 : les prises de postes seront effectives à compter du 01 septembre 2023.

Fait à Bordeaux, le 08 juin 2023

Jean-Pierre FERRE

CROUS DE BORDEAUX-AQUITAINE
La cheffe du service ressources humaines


Inès RAHAL